

De : LIOT Gérard <maire@aussac-vadalle.fr>
Sujet : Recrutement de Romain Marcu
Date : 10-06-2022 12:15
À : <fsabourin@coeurdecharente.fr>;
CC : CROIZARD, CROIZARD Céline <mairie@aussac-vadalle.fr>;

SF

Bonjour Fabienne,

J'ai vu avec le CDG pour le recrutement de Romain et il me semble préférable de la recruter comme nous l'avions évoqué sur un poste de contractuel pour accroissement d'activité du 01/09/22 au 30/06/23.

Au 1 septembre 2023, je le nommerai sur le poste permanent que nous avons créé sur Aussac-Vadalle à 28 h temps scolaire soit un poste de 21,40 / 35 créé par la délibération du mois de mai 2022.

En ce concerne la CC de Cœur de Charente il faudrait que vous puissiez l'annualiser à partir de 2023 de façon à ce qu'il ne se trouve pas en dépassement de temps de travail. En effet en première approche les 15 h annualisées qu'il a de septembre à juin cumulées aux 35 h de juillet août devraient générer un temps de travail d'environ 17,50 sur l'année, soit pour les deux collectivités un temps de travail global de 38,90 h/ semaine.

On serait ainsi dans les clous de la réglementation qui est de 40,25 h/ semaine soit 15% de plus qu'un temps complet.

Il faudrait également voir si on le nomme dans le même grade et alors il sera agent intercommunal ou sur des grades différents et il serait en agent pluricommunal.

Je en connais pas bien la différence pour nous entre les deux options mais je proposerai de faire au plus simple et au mieux pour lui.

Est ce que nous pouvons échanger sur le sujet ?

Merci de me contacter au 06 49 30 62 17 si possible la semaine prochaine .

Bon week-end

Cordialement

Gérard Liot
Maire d'Aussac-Vadalle
www.aussac-vadalle.fr